



## Sectorisation des collèges de Vaujours et Tremblay-en-France

Chères Valjoviennes, chers Valjoviens,

Je reviens aujourd'hui vers vous pour une fois de plus rétablir des vérités sur des dossiers relatifs à notre ville. Des rumeurs incessantes circulent visant à créer des doutes dans les esprits et instaurer une atmosphère délétère entre nous. **Mon rôle est de restaurer la réalité avec des éléments factuels et de favoriser un climat de confiance et apaisé.**

S'agissant de la sectorisation des collèges, je vous propose de prendre connaissance de l'article L.212-1 et L.212-2 du code de l'éducation :

*« Le département a la charge des collèges. Il en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement. Lorsque la construction ou la réhabilitation d'un collège d'enseignement public est décidée, le conseil départemental tient compte, pour le projet de construction ou de réhabilitation, des recommandations pour une école inclusive de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement. A ce titre, l'acquisition et la maintenance des infrastructures et des équipements, dont les matériels informatiques et les logiciels prévus pour leur mise en service, nécessaires à l'enseignement et aux échanges entre les membres de la communauté éducative sont à la charge du département. »*

*« Le conseil départemental arrête après avis du conseil départemental de l'éducation nationale, en tenant compte de critères d'équilibre démographique, économique et social, la localisation des établissements, leur capacité d'accueil, leur secteur de recrutement et le mode d'hébergement des élèves. Lorsque cela favorise la mixité sociale, un même secteur de recrutement peut être partagé par plusieurs collèges publics situés dans le ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité ».*

Ces deux articles clarifient la compétence du département en matière de gestion des collèges et **montrent l'impossibilité d'une ville à décider seule de la création d'un collège sur son territoire ou de l'affectation des élèves, contrairement aux écoles primaires qui sont de sa compétence.**

Dans ce dossier, j'ai été uniquement informé au mois d'octobre dernier par le conseil départemental de son intention de modifier la sectorisation des collégiens de Vaujours, pour transférer un nombre d'entre eux vers le collège Romain Rolland de Tremblay-en-France, car le collège Henri IV arrive à saturation. **J'ai immédiatement refusé cette proposition, car il ne m'apparaît pas normal de scolariser les enfants de Vaujours à Tremblay-en-France, dès lors que nous disposons d'un collège sur notre territoire. Par ailleurs, j'ai proposé l'agrandissement de notre collège en offrant des terrains appartenant à la commune. Cependant, La réponse du département a été NON.**

Toujours dans une démarche de bienveillance à l'égard des familles valjoviennes, j'ai également organisé une réunion, le 12 janvier 2021 avec les conseillers départementaux de notre canton, la direction de l'éducation du département, l'Inspection de l'Education Nationale et les représentants des parents d'élèves élus, pour échanger sur le projet. **Lors de cette réunion, les parents d'élèves ont pu s'exprimer et porter leurs inquiétudes. Et, j'ai réaffirmé mon opposition au projet et à une éventuelle séparation des fratries.**

Le fait marquant de cette réunion a été la surprise des participants d'apprendre que le département avait déjà entériné le projet depuis le début du mois de janvier 2021, sans m'avoir averti.

**L'intérêt des jeunes Valjoviennes et Valjoviens est pour moi une priorité de tous les jours. Chaque famille désireuse de me rencontrer pour échanger sur ce dossier, peut prendre un rendez-vous auprès de mon secrétariat en Mairie.**

Pendant ce temps, l'opposition est occupée par l'organisation d'une pétition envers mon équipe et moi, au lieu de s'associer à notre combat contre le conseil départemental, seul responsable de cette situation.

**Il est dommageable de la part des membres de l'opposition municipale d'utiliser ce dossier de sectorisation des collèges à des fins politiques.** Et pourtant, c'était pour eux l'occasion de démontrer à nos concitoyens leur capacité à rejoindre un front uni contre un projet nuisible pour Vaujours, au lieu de semer la division.

Votre Maire,

*Bien à vous*

*Domnique Bailly*

Ville de Vaujours



Suivez l'actualité de la ville :  
[www.vaujours.fr](http://www.vaujours.fr)